

Le SMIRTOM du Vexin, une équipe de conseillères pour vous informer...

La mise en place du tri a permis la création de plusieurs emplois, parmi lesquels **quatre conseillères du tri**. Peut-être avez-vous déjà rencontré l'une d'entre elles.

Leurs missions : Informer, conseiller et répondre à vos questions ou problèmes.

- Présentes sur le terrain, elles veillent à la bonne application des consignes de tri. Elles mènent des actions de sensibilisation en organisant ou participant à des animations locales. Vous pouvez les rencontrer sur des brocantes et des marchés de Noël...

De plus, en 2002, elles apporteront un soutien aux enseignants qui aborderont les thèmes des déchets ménagers et du recyclage dans leurs classes.

- Les conseillères du tri jouent un autre rôle fondamental pour la réussite de la collecte sélective. Elles sont en contact permanent avec vos mairies et assurent la remontée des informations vers les élus du SMIRTOM.

Elles sont à votre écoute,
n'hésitez pas à les contacter.

Un numéro est
à votre disposition.
tél. : 01 30 39 28 10



édito



Depuis un an, dans 91 communes, nous trions nos ordures ménagères. Clin d'œil de l'Histoire, c'est la dernière année du XX^{ème} siècle, l'an 2000, qui a vu changer radicalement nos habitudes en ce domaine.

D'autres, bien avant nous, avaient dû s'adapter en leur temps : dès 1348, les Parisiens durent arrêter de jeter leurs ordures dans la rue s'ils voulaient éviter les amendes. Vers la fin du XIX^{ème} siècle, leur préfet, M. Poubelle, imposait d'utiliser pour les détritres des récipients munis d'un couvercle...

En ce début du XXI^{ème} siècle, nous sommes désormais engagés dans une nouvelle démarche globale de gestion de nos déchets. Nous avons un grand défi à relever : gérer les 32000 tonnes de déchets ménagers que nous produisons chaque année sur le territoire du Syndicat (soit environ 400 kilos par habitant).

Et il faut faire vite ! En 2002, les décharges ne seront autorisées à recevoir que les déchets ultimes (résidus de traitement ne pouvant être ni recyclés, ni valorisés).

Le SMIRTOM du Vexin a démarré cette nouvelle gestion des déchets par la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers. Progressivement, un réseau de déchetteries s'installe. Et en 2002, une opération « Composteur Individuel » sera lancée.

Avec tous ces équipements, nous pouvons agir en véritables écocitoyens. Ainsi, nous contribuerons davantage à l'économie des matières premières, à la réduction des pollutions et à la protection de notre cadre de vie.

Mr LORINÉ,
Maire-adjoint de Marines

Sommaire

• Recyclage des Journaux Magazines...	p.2
• Jean qui trie...	p.3
• Les intrus du tri	p.3
• Une question se pose ?	p.4
• Le saviez-vous ?	p.4

À l'usine de Golbey (Vosges)

Une seconde vie pour les journaux, magazines, catalogues et prospectus



L'usine Norske Skog à Golbey.

Pourquoi récupérer les journaux, magazines, catalogues et prospectus ? Parce que lorsqu'ils sont récupérés, ils peuvent devenir matière première qui permet de fabriquer à nouveau du papier journal. À Golbey, l'usine du groupe Norske Skog en a fait sa spécialité. C'est elle qui valorise les journaux, magazines, catalogues et prospectus collectés par le SMIRTOM du Vexin.

À Golbey, dans le département des Vosges, l'usine du groupe norvégien Norske Skog produit chaque année près de 600 000 tonnes de papier journal, ce qui en fait la plus importante unité de production du genre en Europe. Son autre particularité est surtout d'utiliser les **journaux, magazines, catalogues et prospectus comme matière première principale**. Cette année par exemple, elle en aura consommé quelques 470 000 tonnes, récupérés sur l'ensemble de la France et dans les pays frontaliers, et dont près des trois-quarts sont issus de la collecte sélective auprès des ménages.

Pour entrer dans le cycle de fabrication du nouveau papier, les journaux, magazines, catalogues et prospectus sont soumis au préalable à une **opération de désencrage**. Il s'agit ni plus ni moins d'un lavage à l'eau et au savon dans de gros tambours, qui, à la sortie, permet d'obtenir une pâte sans encre. Au terme d'un traitement chimique, cette pâte est ensuite **mélangée** à la **pâte** dite « thermo-mécanique », **produite à l'aide de sous-**

produits de la filière bois (chutes de scieries et rondins provenant d'éclaircies de forêt), puis **injectée dans la machine à papier** proprement dite. Créée en 1992, l'usine de Norske Skog Golbey dispose de deux machines ultra-modernes fonctionnant 24 heures sur 24. Elles produisent les **bobines de papiers** qui sont ensuite livrées aux imprimeurs, parmi lesquels figurent quelques-uns des plus grands titres de la presse mondiale.

L'importance du tri chez l'habitant

Il y a papier et papier. Si celui des journaux, magazines, catalogues et prospectus est utilisable par Norske Skog Golbey, **celui des annuaires ne l'est pas** en raison de la présence de colle et de la teinture des pages. De même **les enveloppes, papiers kraft, emballages alimentaires, cartons, cartonnets et papiers de bureaux** (ces derniers en raison de la présence de papiers autocopiants et papiers teintés) **ne sont pas utilisables**. A ce niveau aussi, **le tri doit donc être sélectif**.

Cycle de Vie

des journaux, magazines, catalogues et prospectus

Le recyclage de journaux permet d'économiser le bois des forêts.

Stock de journaux magazines



Matière première : le bois (rondins, copeaux...)

Machine à papier



Journaux, magazines, catalogues et prospectus



Chaîne de tri journaux magazines



Bac bleu



Jean qui trie, Jean qui pleure



Excellent



Moyen



Peut mieux faire

Jean trie...	Rappel 1 ^{er} trimestre	Résultats 2 ^{ème} trimestre	Evolution
Bouteilles et flacons plastiques	2	1,5	Peut mieux faire
Cartons et briques alimentaires	1,5	3,5	Excellent
Emballages métalliques	1	1	Moyen
Verre	10,5	12	Excellent
Journaux-magazines prospectus	5,5	5	Peut mieux faire

Résultats exprimés en kilos par habitant.

Belles performances pour les cartons-briques alimentaires et le verre. Jean vous en félicite. Cependant, continuons nos efforts pour les journaux-magazines et les bouteilles plastiques dont les tonnages ont légèrement diminué le 2^{ème} trimestre. Encore bravo à tous et bon tri !

Des intrus dans votre TRI

Révisons les consignes de tri pour le **Bac bleu**...

La filière de recyclage du « papier » Norske Skog, comme la filière de recyclage du plastique, a un cahier des charges très précis des papiers qu'elle peut recycler dans son usine : il s'agit **UNIQUEMENT** des journaux, magazines, catalogues et prospectus.

OUI

Seuls les journaux, magazines, catalogues et prospectus sont recyclés par Norske Skog.



NON
recyclés

1| Les autres « papiers » ne sont pas récupérés :

- Soit pour des raisons techniques
- Les enveloppes, car elles contiennent de la colle et parfois une fenêtre plastique.
- Les articles d'hygiène (mouchoirs, couches-culottes), parce qu'ils sont souillés.
- Les annuaires, parce que c'est du papier teinté dans la masse.

Soit parce que le SMIRTOM du Vexin n'a pas de contrat de reprise avec d'autres industriels recyclant ces papiers. C'est le cas des papiers blancs et des livres, qui ne représentent qu'une faible quantité des papiers rejetés par les ménages, et dont les fibres sont de qualité différente.

2| Le film plastique entourant les prospectus ne peut être enlevé par les agents du centre de tri. Retirez-le et jetez-le dans la poubelle ordinaire.

À JETER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE



Bien que le carton et les cartonnettes soient faits à partir de fibres de papier, leur filière de recyclage est différente.

ILS SONT DONC À JETER UNIQUEMENT DANS LE BAC JAUNE.



Commande de bacs Ordures Ménagères

Si vous avez des problèmes de stockage et d'odeur des ordures ménagères, vous pouvez acheter des bacs à roulettes de qualité industrielle. Pour cela, vous pouvez passer commande auprès de votre mairie.

Nombre de personnes dans le foyer	Volume des bacs	Prix	
		Francs TTC	Euros TTC
1 à 3 personnes	140 litres	275,08 F	41,94 €
4 personnes	180 litres	322,92 F	49,23 €
5 personnes	240 litres	340,86 F	51,96 €
6 à 8 personnes	340 litres	645,84 F	98,46 €
Plus	660 litres	1794,00 F	273,49 €

Tarifs en vigueur pour 2001

Une question se pose ? Une réponse s'impose !

Nous avons eu peu de retour après la diffusion de la feuille de tri N°1. Vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à nous contacter par courrier ou fax. Prochainement, un e-mail sera à votre disposition.



**Q : Mon bac est détérioré.
Que faire pour le remplacer ?**

R : Rapportez votre bac détérioré à la mairie de votre domicile. Nous procéderons à un échange gratuit et vous pourrez récupérer votre nouveau bac en mairie dans un délai maximum d'un mois.

Si vous avez perdu une anse, vous pouvez en demander une nouvelle à votre mairie.

Q : Pourquoi faut-il jeter les emballages à recycler en vrac dans les bacs, sans les enfermer dans des sacs plastiques ?

R : Dans le cas d'une collecte sélective en bac, le centre de tri n'est pas conçu pour que des sacs-poubelles ou des sacs de supermarché soient ouverts

avant le tri. Après le déchargement de la benne, les emballages sont acheminés sur un tapis roulant et séparés par matériau, souvent manuellement. Les employés ne peuvent pas ouvrir les sacs et trier leur contenu. Les emballages en sacs sont donc envoyés à l'incinération et le coût est double (coût du tri et coût d'incinération). C'est pourquoi il faut déposer les emballages à recycler, en vrac dans les bacs.

Q : Que faire des gros cartons ?

R : La taille des bacs ne permet pas de recevoir des gros cartons. Cependant, vous pouvez les disposer à côté du bac jaune, bien pliés et rangés. Par contre, il faut jeter à la poubelle ordinaire le polystyrène et les films plastiques des cartons, sinon l'ensemble ne sera pas collecté. En effet, le polystyrène et les films plastiques ne sont pas recyclés.



Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !



La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin,
4 rue Beaudouin 95450 VIGNY
tél. : 01.30.39.28.10
fax : 01.30.39.22.05

Le saviez-vous ?



Connaissez-vous Eco-Emballages ?

Créée en 1992 par les entreprises et les pouvoirs publics, Eco-Emballages est une société privée agréée par l'Etat. Elle est investie d'une mission d'intérêt général : valoriser 75% des déchets d'emballages ménagers, d'ici à 2002. Pour atteindre cet objectif, elle apporte une aide financière et technique aux collectivités qui mettent en place le tri et la collecte sélective des emballages ménagers.



Point vert Eco-Emballages

Attention, un emballage portant ce point vert n'est pas forcément recyclable et ne doit pas être jeté automatiquement dans le bac jaune. Ce logo signifie que l'entreprise qui le fabrique verse à Eco-Emballages une contribution de 2 centimes en moyenne par emballage, pour permettre d'aider et financer les collectivités qui trient. Aujourd'hui dix mille industriels ont adhéré au programme Eco-Emballages et leur contribution atteindra 1,2 milliard de francs en 2001.